

# ASSEMBLÉE NATIONALE

4 septembre 2019

---

BIOÉTHIQUE - (N° 2187)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° 799

présenté par  
M. Charles de Courson

-----

### ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 12, supprimer les mots :

« un autre couple ou ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le recours à la PMA doit demeurer aux couples hétérosexuels stables, seul cadre permettant d'offrir au futur enfant la garantie de ses droits.